

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 14 avril 1992.

Le rapport initial de la Lettonie devait être présenté le 30 juin 1994.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 14 avril 1992.

Le second rapport périodique de la Lettonie devait être présenté le 14 juillet 1998.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 22 juin 1994.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 14 avril 1992.

Le rapport initial ainsi que les deuxième et troisième rapports périodiques de la Lettonie devaient être présentés les 14 mai 1993, 1995 et 1997 respectivement.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 14 avril 1992.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de la Lettonie devaient être présentés les 14 mai 1993 et 1997 respectivement.

Torture

Date d'adhésion : 14 avril 1992.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de la Lettonie devaient être présentés les 13 mai 1993 et 1997 respectivement.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion : 14 avril 1992.

Le rapport initial de la Lettonie (CRC/C/11/Add.22) a été présenté et sera examiné par le Comité à sa session de septembre et octobre 2001; le deuxième rapport périodique doit être présenté le 13 mai 1999.

RAPPORTS THÉMATIQUES**Mécanismes de la Commission des droits de l'homme****Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/6, par. 48, 50, 59)**

Le rapport fait état de violations de la liberté de religion ou de croyance à l'encontre de Témoins de Jéhovah, y compris le refus de leur accorder la reconnaissance officielle.

**LITUANIE**

Date d'admission à l'ONU : 17 septembre 1991.

Traités : Ratifications et réserves

Territoire et population : La Lituanie a soumis un document de base (HRI/CORE/1/Add.97) à l'intention des organes de surveillance. Le rapport élaboré par le

gouvernement contient des données économiques, statistiques et démographiques ainsi qu'un aperçu historique et des renseignements sur la structure politique générale. Le cadre juridique général de la protection des droits de l'homme prévoit que tous les citoyens de la Lituanie, ainsi que les ressortissants d'autres États et les apatrides (à moins de dispositions contraires), ont droit à la protection de la loi contre les atteintes à leur vie, à leur santé, à leur liberté personnelle, à leurs biens, à leur honneur et à leur dignité et à tout autres droits et libertés qui leur sont garantis par la Constitution et les lois. Tous les droits fondamentaux de l'homme sont consacrés par la Constitution et tous disposent de voies de recours contre l'action ou l'inaction de l'État, de ses institutions et de ses fonctionnaires. Les médiateurs parlementaires examinent les plaintes des citoyens dénonçant les cas où des fonctionnaires, aux niveaux national et local, abusent de leurs fonctions officielles. Un poste de consultant de l'État pour les droits de l'homme a été récemment créé au sein du gouvernement. Les traités internationaux ratifiés par le Parlement de Lituanie font partie intégrante de son ordre juridique interne et un instrument juridique international qui a été ratifié prévaut sur les lois internes. En conséquence, aucun obstacle ne s'oppose à l'application directe des dispositions des traités internationaux devant les tribunaux et autres institutions juridictionnelles. La Lituanie ne dispose pas d'institutions particulières chargées de veiller à l'application effective des droits de l'homme. Ce sont des institutions de l'État, en particulier le ministère de la Justice, et certaines autres institutions spécifiques, comme le Département des problèmes régionaux et des questions de nationalité, le Service de protection des droits des enfants et d'autres, qui sont chargées de veiller au respect des droits de l'homme.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 20 novembre 1991.

Le rapport initial de la Lituanie devait être présenté le 30 juin 1994.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 20 novembre 1991.

Le deuxième rapport périodique de la Lituanie doit être présenté le 7 novembre 2001.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 20 novembre 1991.

Discrimination raciale

Date de signature : 8 juin 1998.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 18 janvier 1994.

Le rapport initial de la Lituanie (CEDAW/C/LTU/1) a été présenté, mais la date d'examen n'a pas encore été fixée.

Torture

Date d'adhésion : 1^{er} février 1996.

Le rapport initial de la Lituanie devait être présenté le 1^{er} mars 1997.